

**Tarifs de réseaux et surcharges applicables aux clients gaz disposant d'un compteur à relevé annuel du 01.01.2026 au 31.12.2026 - TVAC**

Gestionnaires de réseau de distribution d'électricité (GRD) actifs en Wallonie	TARIFS DE RÉSEAUX 2026 TVAC						SURCHARGES 2026 TVAC			COMMODITÉ
	Tarifs de distribution						Cotisation énergie	Droit d'accise spécial	Redevance de raccordement	Gaz naturel
	Catégorie tarifaire T1		Catégorie tarifaire T2		Catégorie tarifaire T3					
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)	(c€/kWh)	<a href="#">Les surcharges en gaz</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>
ORES ASSETS	31,91	4,28944	140,93	2,20574	889,48	1,63882	(c€/kWh)	<a href="#">Les surcharges en gaz</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>
RESA	34,59	4,63912	122,05	2,52946	962,74	2,24045	(c€/kWh)	<a href="#">Les surcharges en gaz</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>	<a href="#">Contactez votre fournisseur ou consultez le site internet de la CWaPE: CompaCWAPE</a>

**Remarques:**

Les montants ci-dessus sont repris TVA comprise.

La TVA applicable aux clients résidentiels est de 6%, excepté pour la redevance de raccordement sur laquelle la TVA ne s'applique pas.

Le prix final de l'énergie est la somme du prix de l'énergie, des tarifs de réseaux et des surcharges.

Le tarif T1 s'applique aux clients dont la consommation annuelle se situe entre 0 et 5 000 kWh/an.

Le tarif T2 s'applique aux clients dont la consommation annuelle se situe entre 5 001 et 150 000 kWh/an.

Le tarif T3 s'applique aux clients dont la consommation annuelle se situe entre 150 001 et 1 000 000 kWh/an.

En fonction de la consommation annuelle du client, c'est le tarif T1, T2 ou T3 qui s'applique, de manière non-cumulative, à l'ensemble des kWh consommés par le client.

Ce tableau de synthèse est indicatif - Les grilles tarifaires des tarifs de distribution approuvées par la CWaPE sont également publiées sur le site Internet de la CWaPE.